

semble être la patrie naturelle du self-governement et de l'initiative absolue des citoyens. Mais il est probable qu'à l'origine e-pays, dénué de la ressource et de l'appui de gros capitaux réalisés dans les entreprises antérieures et disponibles pour de grands travaux publics, pressé d'ailleurs de jouir des bénéfices du développement assuré par ses travaux, n'hésita pas à les entreprendre sur une grande échelle en engageant l'avenant national.

Après la construction vint l'exploitation, et, comme ici encore, toutes les branches de l'industrie offraient, aux capitaux et à l'initiative des particuliers ou des associations, plus de débouchés qu'ils n'en pouvaient occuper, l'Etat se chargea de l'exploitation par ses agents.

On peut consulter sur les résultats le dernier rapport de la Commission des chemins de fer au Parlement de Sydney pour 1878. On y verra d'abord que cette commission, — soumise cependant aux formalités parlementaires, et l'on sait si elles sont longues, l'Australie ne diffère point en cela du vieux monde ! — que cette commission a publié le compte rendu de l'administration des chemins de fer de l'Etat des Nouvelles Galles du Sud sept mois plus tôt que l'administration des chemins de fer de l'Etat français n'est parvenu à publier le sien. On y verra ensuite que le produit net de l'exploitation des chemins de fer australiens diminue d'année en année. En 1877 il représentait 4 600/0 du capital employé, en 1878 il ne donnait plus que 3 74/0 0/0 infériorité au trésor une perte de plus de 120,000 livres sterling ou 3 millions de francs. Et que l'on n'aurait pu se vanter que l'Etat ne paye un penny de plus qu'il n'en a coûté d'exploiter.

L'Etat chargé de la construction a mal construit ses lignes, et il en est résulté des frais d'entretien et d'exploitation considérables. Les dépenses augmentaient hors de toute proportion rationnelle. L'administration s'avisa alors de réduire ses tarifs, au plus grand bénéfice des voyageurs et des transporteurs. Mais le commerce et le public ne tardèrent pas à s'apercevoir que c'était là un marché de dupe dont on leur donnait les avantages comme particuliers et qu'on leur faisait largement payer en tant que contribuables, Les Anglo-Saxons en Australie comme ailleurs, n'ont qu'un goût médiocre pour ce communisme vague, qui transforme l'Etat en une sorte de machiniste chargé de déshabiller, suivant l'expression vulgaire, une infinité de petits saints Pierre pour habiller une infinité de petits saints Paul. En ce moment même le Parlement des Nouvelles-Galles du Sud étudie, aux antipodes, les moyens d'enlever à la régie gouvernementale les chemins de fer qu'en Europe d'autres parlements voudraient faire rentrer tous dans la même régie.

Il n'y avait qu'une voix, parmi les personnes qui assistaient à la séance d'hier, pour constater la déplorable médiocrité de M. le ministre de l'intérieur. Certains ans de M. Constans se félicitaient de ce que sa voix put difficilement porter jusqu'aux tribunes. On pouvait ainsi se faire, jusqu'à la lecture du compte rendu de la séance, quelques illusions sur la valeur de son argumentation. M. Gambetta ne paraissait d'ailleurs avoir aucune illusion de ce genre. Sa pâleur et quelques mouvements d'impatience qu'il ne pouvait réprimer parais-saient indiquer qu'il faisait de la parole du ministre tel cas que de raison. On faisait remarquer à ce propos dans quelle injuste erreur étaient tombés ceux qui s'imaginaient qu'il n'était pas possible de trouver en 1880 des hommes politiques plus incapables que M. Lepère.

L'émotion causée au Sénat par l'affaire du traité de commerce, affaire si étrangement conduite à Londres, est loin de se calmer. N'est-il pas au plus haut point méaséant qu'une grande commission du Sénat ait pu présenter ses jours-ci son projet de loi sur le droit d'association. On ne sait pas encore si le dépôt de cette proposition aura lieu demain ou après-demain.

Il y a eu une certaine animation et du mouvement sur plusieurs points, entre autres sur la Grand-Place où la Fanfare a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire avec solo pour piston joué par M. Paul Derieux et un bolero de M. L. Montagne. On a beaucoup remarqué dans cette dernière exécution, les saxophones dont le rôle très-important a été tenu avec un ensemble parfait.

INFORMATIONS

Le bruit s'était répandu, hier, à Paris, que M. Littre était à toute extrémité. Le *Motivier* dément cette alarmante nouvelle. L'émient savant doit partir très-prochainement en villégiature dans l'un ou l'autre des villages d'eau, où il restera quelque temps.

Lorsque M. de Cassagnac a offert de faire publiquement le dénombrement des députés de la gauche qui avaient reçu des faveurs de l'Empire, la majorité a paru éprouver un certain malaise, et pas une voix ne s'est élevée pour relever le défi de l'orateur bonapartiste.

On commentait beaucoup, et de la façon la moins bienveillante pour M. Gambetta, l'étrange écart de parole de président, qualifiant de « premier corps de l'Etat » la Chambre des députés. M. Gambetta semblait avoir tout à fait oublié l'existence du Sénat. Certains affirmaient, il est vrai, qu'il n'y avait point la ouïie, mais volontaire impéritie.

A la fin de la séance, M. Gambetta était en proie à un accès de colère qui lui faisait perdre tout sentiment de la mesure. Il a paru surtout qu'il ne se rendait pas bien compte de la portée de ses paroles lorsqu'il a adressé de la façon que l'on verra le discours de l'interpellation de M. le duc de Feltré.

Pendant tout le temps que M. de Cassagnac occupait la tribune, on remarquait que le président avait constamment à portée de la main, la petite boîte-à-clochette contenant le règlement de la Chambre. Il semblait qu'il guettât l'occasion de se servir, et, lorsqu'il l'a fait, on a remarqué qu'il n'avait eu besoin de chercher, les articles s'étant ouvert immédiatement à la page où il est parlé de la censure.

C'est à tort qu'on a annoncé que la discussion sur les pétitions adressées au Sénat contre les décrets s'ouvrira demain. Le rapport n'est pas encore distribué. La discussion aura lieu dans les derniers jours de la semaine.

Il résulte d'une note insérée au bas d'une des pages de la consultation de M. Rousseaup que M. Dufaure doit présenter ses jours-ci son projet de loi sur le droit d'association. On ne sait pas encore si le dépôt de cette proposition aura lieu demain ou après-demain.

L'Etat chargé de la construction a mal construit ses lignes, et il en est résulté des frais d'entretien et d'exploitation considérables. Les dépenses augmentaient hors de toute proportion rationnelle. L'administration s'avisa alors de réduire ses tarifs, au plus grand bénéfice des voyageurs et des transporteurs. Mais le commerce et le public ne tardèrent pas à s'apercevoir que c'était là un marché de dupe dont on leur donnait les avantages comme particuliers et qu'on leur faisait largement payer en tant que contribuables, Les Anglo-Saxons en Australie comme ailleurs, n'ont qu'un goût médiocre pour ce communisme vague, qui transforme l'Etat en une sorte de machiniste chargé de déshabiller, suivant l'expression vulgaire, une infinité de petits saints Pierre pour habiller une infinité de petits saints Paul.

ROUBAIX-TOURCOING

Le ministre des travaux publics est maître absolu de ce domaine; la politique y intervient tout à son aise, et, d'un autre côté, l'administration, jugeant, comme toutes les administrations, qu'il n'y a rien de fait et que sa domination est insuffisante tant qu'il reste quelque point qui échappe à sa prépondérance, pousse au rachat des 1,500 kilomètres qui ont le mauvais goût de rester autonomes. Cette prétention, suivie de quelques projets, a conduit cette année la Chambre des représentants de Belgique à s'occuper plus spécialement de la question des chemins de fer. On n'a point, comme chez nous, nommé une commission de 33 membres; mais la commission du budget a principalement porté son attention sur le ministre des travaux publics, et le rapporteur, M. Lehardy de Beaulieu, a déposé en son nom sur le bureau de la Chambre des représentants un rapport des plus concluants.

Tout d'abord le député belge se plaint que les comptes rendus d'un exercice ne sont pas produits dans le cours de l'exercice suivant, et constate qu'il n'a pu examiner en 1880 que les comptes de 1878. Il fait ressortir, au point de vue de la comptabilité publique et de la bonne gestion administrative même des chemins de fer, l'abus de ces longs retards qui enlèvent à la Chambre toute initiative efficace, dans une affaire qui intéresse cependant à un aussi haut degré les finances publiques et l'intérêt général.

Il est bien certain, en effet, que le principal et probablement le seul avantage de l'exploitation des chemins de fer par une régie d'Etat, c'est que les représentants de la nation, maîtres de régler les tarifs, les conditions d'exploitation et la direction technique, peuvent combiner à chaque instant les nécessités budgétaires avec les besoins du commerce et de l'industrie. Ce rôle de régulateur suprême en matière de transports ne nous paraît, il est vrai, nullement entrer dans les fonctions d'un corps politique, mais c'est pourquoi l'ambitionne chez nous la commission des Trente-Trois. M. Lehardy de Beaulieu remarque avec M. Lehardy de Beaulieu que l'exercice en devient illusoire avec le retard des comptes, et tel qu'il est servilement imité par notre administration des chemins de fer de l'Etat publiant seulement à la fin de mars 1880 les comptes, fort incomplets et fort insuffisants, de l'exploitation de l'exercice 1878, toutes les régies d'Etat se ressemblent et se copient mutuellement.

Le *Journal officiel* publie la promulgation de la loi approuvant la convention entre la France et l'Angleterre pour l'établissement d'un chemin de fer de Douai à Tournai.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: La promenade faite en ville par la Fanfare des Carabiniers du Petit-Château, hier après-midi, a été très-guêlée par le public tourquois.

Il y a eu une certaine animation et du mouvement sur plusieurs points, entre autres sur la Grand-Place où la Fanfare a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire avec solo pour piston joué par M. Paul Derieux et un bolero de M. L. Montagne. On a beaucoup remarqué dans cette dernière exécution, les saxophones dont le rôle très-important a été tenu avec un ensemble parfait.

L'itinéraire a été les rues Verte, de Gand, Saint-Jacques, Grand-Place, de Tournai et du Tilleul.

Le *Journal officiel* publie la promulgation de la loi approuvant la convention entre la France et l'Angleterre pour l'établissement d'un chemin de fer de Douai à Tournai.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: La promenade faite en ville par la Fanfare des Carabiniers du Petit-Château, hier après-midi, a été très-guêlée par le public tourquois.

Il y a eu une certaine animation et du mouvement sur plusieurs points, entre autres sur la Grand-Place où la Fanfare a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire avec solo pour piston joué par M. Paul Derieux et un bolero de M. L. Montagne. On a beaucoup remarqué dans cette dernière exécution, les saxophones dont le rôle très-important a été tenu avec un ensemble parfait.

L'itinéraire a été les rues Verte, de Gand, Saint-Jacques, Grand-Place, de Tournai et du Tilleul.

Le *Journal officiel* publie la promulgation de la loi approuvant la convention entre la France et l'Angleterre pour l'établissement d'un chemin de fer de Douai à Tournai.

touchés, Gillard a été écorché à Mazas. Il sera interrogé aujourd'hui, ainsi que sa maîtresse Adèle Blondel, arrêtée à Lille, à l'auberge du *Cheval-Rouge*, rue du Priez. Cette fille, dirigée sur Paris après son arrestation, attendra à l'Hotel de Ville, que les formalités de l'instruction fussent accomplies.

Delannay, le meurtrier de la rue des Etiquettes, se montre enfin repentant de l'acte qu'il vient commis. Quant à sa victime, Delvincourt, son état, sans être précisément dangereux, s'est depuis deux jours compliqué de fièvre. C'est la blessure du dos qui le fait surtout souffrir.

La police de Lille avait arrêté dans cette ville un nommé B..., âgé de vingt-six ans, inculpé d'un vol de 50,000 francs, puis, sur l'avis du parquet de Paris, auquel elle en avait aussitôt référé, elle embarquait le voleur, escorté de deux gendarmes, qui hier soir, à six heures, descendaient à la gare du Nord avec leur prisonnier.

Un excellent musicien qui pour le moment se repose à la campagne, est parti de sa commune pour se rendre à la messe. Le bruit s'étant répandu que le musicien se rendait à la messe, les habitants se sont rassemblés en grand nombre et ont accompagné le musicien jusqu'à la messe.

Le *Journal officiel* publie la promulgation de la loi approuvant la convention entre la France et l'Angleterre pour l'établissement d'un chemin de fer de Douai à Tournai.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: La promenade faite en ville par la Fanfare des Carabiniers du Petit-Château, hier après-midi, a été très-guêlée par le public tourquois.

Il y a eu une certaine animation et du mouvement sur plusieurs points, entre autres sur la Grand-Place où la Fanfare a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire avec solo pour piston joué par M. Paul Derieux et un bolero de M. L. Montagne. On a beaucoup remarqué dans cette dernière exécution, les saxophones dont le rôle très-important a été tenu avec un ensemble parfait.

L'itinéraire a été les rues Verte, de Gand, Saint-Jacques, Grand-Place, de Tournai et du Tilleul.

Le *Journal officiel* publie la promulgation de la loi approuvant la convention entre la France et l'Angleterre pour l'établissement d'un chemin de fer de Douai à Tournai.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: La promenade faite en ville par la Fanfare des Carabiniers du Petit-Château, hier après-midi, a été très-guêlée par le public tourquois.

Il y a eu une certaine animation et du mouvement sur plusieurs points, entre autres sur la Grand-Place où la Fanfare a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire avec solo pour piston joué par M. Paul Derieux et un bolero de M. L. Montagne. On a beaucoup remarqué dans cette dernière exécution, les saxophones dont le rôle très-important a été tenu avec un ensemble parfait.

L'itinéraire a été les rues Verte, de Gand, Saint-Jacques, Grand-Place, de Tournai et du Tilleul.

FAITS DIVERS

Les ouvriers mécaniciens de MM. Poron se sont laissés entraîner par les ouvriers bonnetiers et ont fait grève. Les autres mécaniciens de Lyon, en ce moment en grève, avaient organisé la suppression partielle du travail. Pour cela, ils avaient désigné un certain nombre de chantiers qui étaient mis en interdit, alors que le travail continuait dans les autres.

La chambre syndicale des entrepreneurs, qui a pris l'initiative de cette détermination, paraît décidée à la maintenir avec la plus grande fermeté. De son côté, la chambre syndicale des ouvriers maçons encourage ses adhérents à ne pas reculer d'une seule meule.

En attendant le résultat de cette lutte les travaux sont arrêtés partout.

Un terrible accident est arrivé au passage à niveau 143, près de la gare de Valenciennes. Le fils du garde-barrière, le jeune Poitou, âgé de deux ans, se trouvait sur la voie au moment où un train allait passer. La mère de l'enfant, voyant tout à coup le danger, poussa un cri déchirant et s'élança pour sauver son fils... La locomotive les broya tous les deux.

Deux grands bals champêtres auront lieu les dimanche 20 et lundi 21 juin 1880, à l'occasion de la décade du cabaret de la *Perche*, rue d'Inkermann.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 juin. — Clotilde Héron, boulevard de Strasbourg, ma-soin Condellier, 9. — Ernest Boulanger, rue des 3 points, maison Gérard, 429. — Zoé Dolzy, 14, rue Chaplain, maison Lezy. — Julie Peirs, rue des Longues-Haies, cour Dupuyre. — Blanche Dhuyère, rue de l'Hommelet, 132. — Raoul Carpentier, rue de l'Alma 229. — Josephine Deschamps, rue du Moulin, cour Dubar. — Germaine Mullier, rue de la Gueule, 64. — Modeste Dreykerye, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 29.

Convois funèbres et Obits. — UN OBIT SOLENNEL DE MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 15 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Victoire-Marie MIMERE, veuve de M. Alexandre BULTRAU, décédée à Roubaix, le 11 mai 1880, dans sa quatre-vingt-huitième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DE MOIS sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Mélanie SCHIERS, épouse de M. Eugène Schiers, décédée à Roubaix, le 6 juin 1879, l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 11 juin 1880, à 9 heures et demi, pour le repos de l'âme de Dame Florentin-Joseph BELLECOQ, ancien membre du Conseil municipal, ancien membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, épouse de Dame Victoire Baston, décédée à Roubaix, le 30 mai 1879, dans sa 81e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN. — POUR SERVICE DE RÉGLE AUX BOULANGERS. Pain de ménage. Composé de deux tiers de blé blanché et un tiers de blé roux ou maux.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,35 00. Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,38 50. Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,42 00. Pain de fleur, dit pain français, composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 0,05 80. Les deux pains, à 0,11 00. Les quatre pains, à 0,23 00. Les huit pains, à 0,44 00. Fait à l'Hotel de la mairie de Roubaix, le 14 juin 1880.

Belgique. — ANVERS. — On écrit d'Anvers que l'auteur d'un triple assassinat commis avant-hier, dans un compartiment de 3e classe du chemin de fer d'Anvers à Turnhout, a été reconnu pour un nommé Joseph Haes, originaire de Moutas (Prusse). — Il est écorché depuis vendredi à la prison d'Anvers.

NOUVELLES DU MATIN

ELECTION SENATORIALE DE LA SAVOIE. — MM. Parent, député, candidat du comité républicain et Arminjon, conseiller à la cour de Chambéry 292 élu. Tochon 96. Bulletins nuls 4.

Au 30 janvier 1876, M. Dupasquier, sénateur bonapartiste, décédé, qu'il s'agissait de remplacer aujourd'hui, avait été élu par 203 voix contre 196 données à Parent, le candidat d'aujourd'hui.

ELECTIONS MUNICIPALES A PARIS. — Les élections municipales ont donné les résultats suivants: MM. Trinquet 370 voix. Delpont 248. Galopin 173. Depardon 192.

Il y a ballottage.

NOUVELLES DU SOIR

M. John Lemoine écrit dans les *Débats*: « M. Dufaure doit, dit-on, présenter demain dans le Sénat, un projet de loi sur les associations. C'est une proposition dont nous reconnaissons volontiers l'utilité et que nous regrettons de n'avoir pas vu faire plus tôt surtout avec la garantie d'une aussi haute autorité. Mais on dit aussi qu'à cette proposition on voudrait en joindre